

**MOITEL Daniel**

Président de l'Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie

ADCMBBA *SOS Baie d'Authie*

... rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

62600 Berck

Téléphone (mobile) 06 17 ... 98

dmassobaie@orange.fr

Berck, le 4 janvier 2016

Madame la Préfète du Pas de Calais  
Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement  
de Montreuil sur mer

Objet : Votre lettre du 9 novembre 2015 en réponse à notre lettre du 2 novembre à Madame la Ministre de l'Ecologie concernant le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) pour la rive nord de la baie d'Authie.

Madame,

Notre association vous remercie ainsi que Monsieur le Sous-préfet de Montreuil, d'avoir pu permettre que le projet de « réensablement massif » du lieu-dit « du bois de sapins », validé par votre prédécesseur, puisse être présenté, avec les autres mesures, lors de la Commission mixte inondation PAPI du 5 novembre et qu'il puisse aussi être défendu par M. Bruno Cousein, président de la commission de défense contre la mer de la communauté de communes.

Ce projet, dont les études de mise en œuvre sont en cours, a été validé, sans financement du fond Barnier, mais avec la possibilité d'obtenir d'autres financements du fait de son inscription au PAPI, aujourd'hui labellisé. Nous sommes satisfaits aussi que les comblements ponctuels de protection puissent obtenir un financement PAPI

La qualification raccourcie habituelle du projet a pour effet de n'en faire qu'une présentation tronquée, a priori inefficace. Il s'agit en réalité d'une gestion sédimentaire de la baie avec pour effet de traiter de l'érosion en maintenant éloigné le courant, tout en assurant la protection de la zone arrière de la submersion et la préservation du caractère maritime de l'ensemble de la baie en évitant son colmatage (cf annexe page 1) . Cette stratégie semble apparemment la plus positive pour l'environnement et certainement la moins coûteuse même s'il elle impose un entretien périodique.

*Il faut se souvenir également que, jusqu'au début de l'année 2015, il n'était pas question de proposer l'édification d'ouvrages nouveaux en dur, les élus n'ayant pas eu d'autre choix que la gestion sédimentaire.*

Ce projet a fait l'objet d'un appel d'offre à assistance à maîtrise d'ouvrage fin décembre 2012 **et non courant 2010** comme l'écrit votre service. En 2010 la communauté de communes envisageait l'édification de gabions en pied de dune, projet qui a avorté du fait de la brusque avancée rapide des courants dans la dune fin décembre 2010. **Il n'était pas du tout question de ré ensablement à l'époque.**

Vos services mentionnent également qu'ils préconisaient l'édification d'une digue rétro-littorale permettant de faire face à l'événement de référence.

Ce n'est pas tout à fait exact, comme le montrent les pages 2 et 3 de l'annexe à cette lettre, il était question à l'époque d'une stratégie de dépoldérisation avec édification d'une digue arrière de structure légère pour laquelle le bureau d'études **émettait un avis défavorable** (cf annexe pages 4 et 5), ce qui est pour le moins étonnant. Ce bureau d'études, qui présentait ses craintes en 2010 quant à l'évolution aggravante possible de ce secteur, proposait par ailleurs d'autres possibilités qui n'ont pas été examinées. Vos services s'en tenaient obstinément à cette solution malgré la brusque progression de l'érosion qui a fragilisé le secteur au point de le rendre critique en 4 ans (cf annexe page 5). L'option du recul stratégique s'est aujourd'hui transformée en l'édification d'une digue rétro littorale. Mais la donne a changé, le danger s'est accru, les coûts ne sont plus les mêmes (cf annexe pages 6 et 7). Nous avons vainement essayé d'en débattre, nous heurtant à un mur. Nous en sommes à nous demander l'utilité des études, onéreuses, qui sont pourtant imposées.

**Alors, une digue rétro littorale pour quoi faire ? Voilà la vraie question.** En matière de conception, on nous apprend qu'un projet doit répondre à des objectifs, quels sont-ils ?

Rappelons-nous que le problème en cet endroit est l'accumulation de sédiments (poulier) sur la rive sud provoquant une dérive des courants de flot et de jusant, érodant la rive nord, ceci de plus en plus rapidement. Le chenal longe maintenant la dune depuis 5 ans. Aussi, « **une digue qui doit fixer le trait de côte, élément clé de voute d'un dispositif pérenne** », **comme le stipule votre lettre**, doit obligatoirement permettre de résister à la fois à l'événement de référence ainsi qu'au recul du trait de côte qui en est à l'origine. **En cela nous sommes absolument d'accord.**

Restent à définir sa structure et l'endroit le plus adapté en fonction des critères techniques et financiers.  
Les études les détermineront.

Aussi nous demandons, sous l'égide de Monsieur de sous- préfet de Montreuil, à être associés au groupe de travail chargé de l'écriture du cahier des charges de la digue ainsi qu'à participer aux commissions de suivi de l'ensemble des opérations relatives au PAPI pour la rive nord de la baie d'Authie

En attendant, je propose que nous débattions de ces points avec des représentants de la DDTM

Je vous prie d'agréer Madame la Préfète, l'expression des salutations distinguées.

Daniel MOITEL Président de l'Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie (SOS-baie-d' Authie)

Copie à Monsieur le Chef de cabinet de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

## ANNEXE la lettre ADCMBA (PAPI) du 4 janvier



### **MARCHE de PRESTATIONS INTELLECTUELLES EN VUE DE LA PROTECTION DU CORDON DUNAIRE DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE DE L'AUTHIE PAR ELOIGNEMENT DU COURS DE L'AUTHIE (62)**

- Définition de l'Avant-projet détaillé avec modélisations ;
- Dossier réglementaire notamment "Loi sur l'eau" ;
- la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux de protection du cordon dunaire de la rive nord par éloignement du cours d l'Authie.

Dans ce cadre, un avant-projet sommaire (APS) a été établi. Il prévoit un rechargement en sable de la plage le long de la rive Nord de l'Authie, à l'aide de matériaux en provenance de la même unité hydrosédimentaire, à savoir la pointe de Routhiauville, qui est une forme géomorphologique en accrétion qui se situe en face du secteur en érosion, sur la rive Gauche de l'Authie. Il est escompté que cette solution puisse à la fois renforcer la protection des terres situées en arrière de la dune par un exhaussement du niveau altitudinal de la plage et du cordon, mais également forcer l'Authie à s'éloigner de la rive Nord en draguant les matériaux sur la rive Gauche et sur la pointe de Routhiauville.

Etant donné l'accélération de l'érosion, les délais de réalisation des différentes études devront être réduites au maximum afin d'engager l'instruction du dossier de demande d'autorisation le plus rapidement possible.

*extrait*

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)**

---

COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD



DIAGNOSTIC, ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA RIVE NORD DE L'AUTHIE

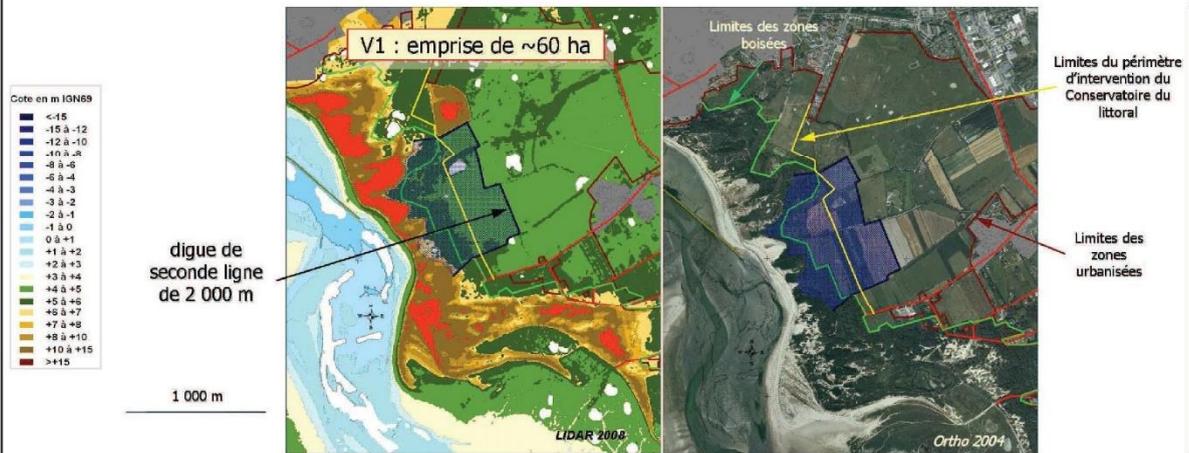
*EXTRAITS DES CHAPITRES 3 ET 5*



FEVRIER 2011  
171 1923 - RAPPORT FINAL



Figure 3.22 - Recul stratégique au Bois de Sapins



- > emprise de ~60 ha : nouvelle digue de défense\* de 2 000 m (dont 1 500 m implantés par +4,5 m IGN69 et 250 m par +5,5 m IGN69)
- > emprise limitée au périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral (~30 ha) : nouvelle digue de défense\* de 1 400 m (dont 1 200 m implantés par +4,5 m IGN69 et 200 m par +5,5 m IGN69)

Estimations\*

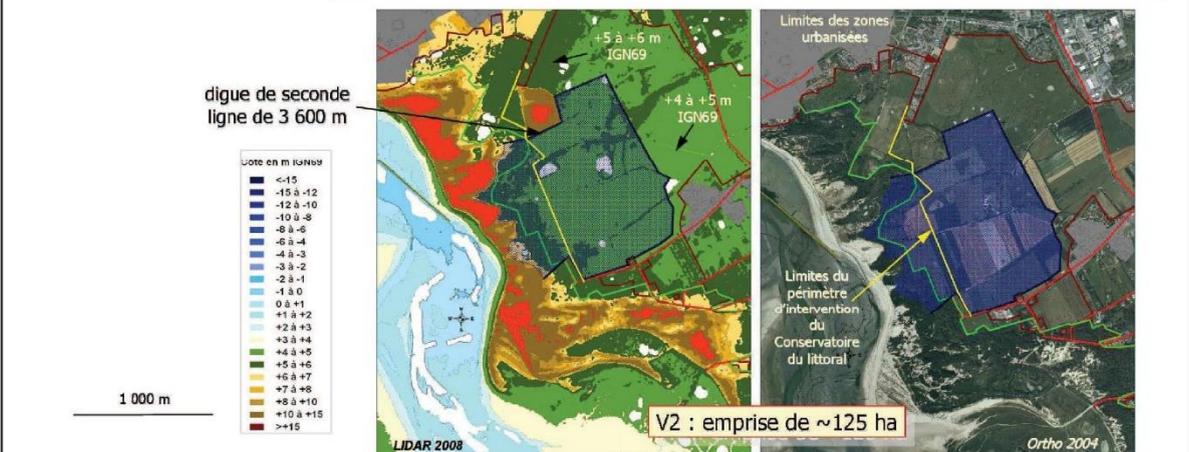
800 000 € HT

600 000 € HT

\* Sur la base d'une digue arasée à +7,5 m IGN69

\* Estimations relatives à la mise en place de la nouvelle ligne de défense, n'incluant pas l'acquisition des terrains, les indemnités diverses, ...

Figure 3.23 - Recul stratégique au Bois de Sapins



- > emprise de ~125 ha : nouvelle digue de défense\* de 3 600 m (dont 2 600 m implantés par +4,5 m IGN69 et 600 m par +5,5 m IGN69)

Estimation\*

1,5 M€ HT

\* Sur la base d'une digue arasée à +7,5 m IGN69

\* Estimations relatives à la mise en place de la nouvelle ligne de défense, n'incluant pas l'acquisition des terrains, les indemnités diverses, ...

## 5. REcul STRATEGIQUE EN BAIE D'AUTHIE

Le recul stratégique a déjà été présenté dans ce qui précède, et quelques exemples d'application ont été donnés pour le secteur 2-3 (Bois de Sapins) et le secteur 4.

Il reste à définir le terme de mise en œuvre de cette stratégie et à évaluer dans quel(s) secteur(s) de la baie d'Authie cette stratégie pourrait être applicable.

D'une façon générale, l'objectif du recul stratégique ne doit pas se limiter à la simple défense contre la mer mais nécessite une réflexion approfondie, pour :

- définir précisément les objectifs et leurs priorités respectives ;
- savoir si le site est adapté (topographie du site, nécessité de définir parfaitement les terrains qu'on souhaite conserver hors d'eau, proximité des zones urbanisées, impacts sur les espèces et habitats naturels présents, perte des usages des terrains inondés, prise en compte du changement climatique à long terme (élévation du niveau marin)) ;
- analyser les valorisations potentielles (aspects écologiques, touristiques, économiques, ...) ;
- sensibiliser les populations locales, ...

**Cette variante n'est donc pas adaptée au court terme (privilégier des solutions de protection « d'urgence ») mais peut être repensée à moyen terme ou long terme.**

Par ailleurs, le recul stratégique est plus ou moins adapté selon le secteur de la baie d'Authie considéré :

### ➤ Secteurs 2 et 3 (Bois de Sapins) :

- ✓ topographie non adaptée : absence de points hauts sur lesquels s'appuyer
- ✓ présence de zones urbanisées à basse altitude à proximité
- ✓ incertitudes concernant l'évolution de la brèche et du cordon dunaire
- ✓ pertinence de la perte possible d'une telle barrière littorale ?

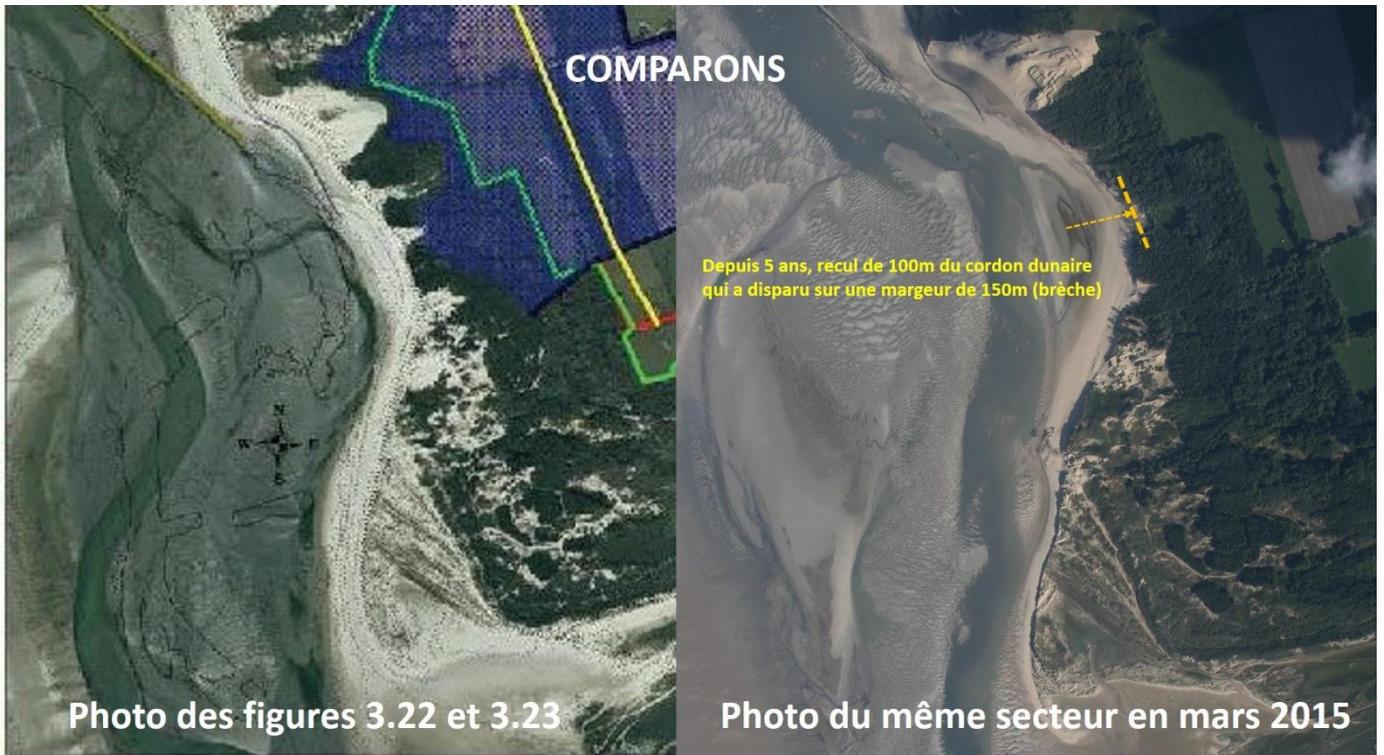
→ **Recul stratégique, a priori, difficilement applicable à ce secteur**

### ➤ Secteur 4 (fond de baie) :

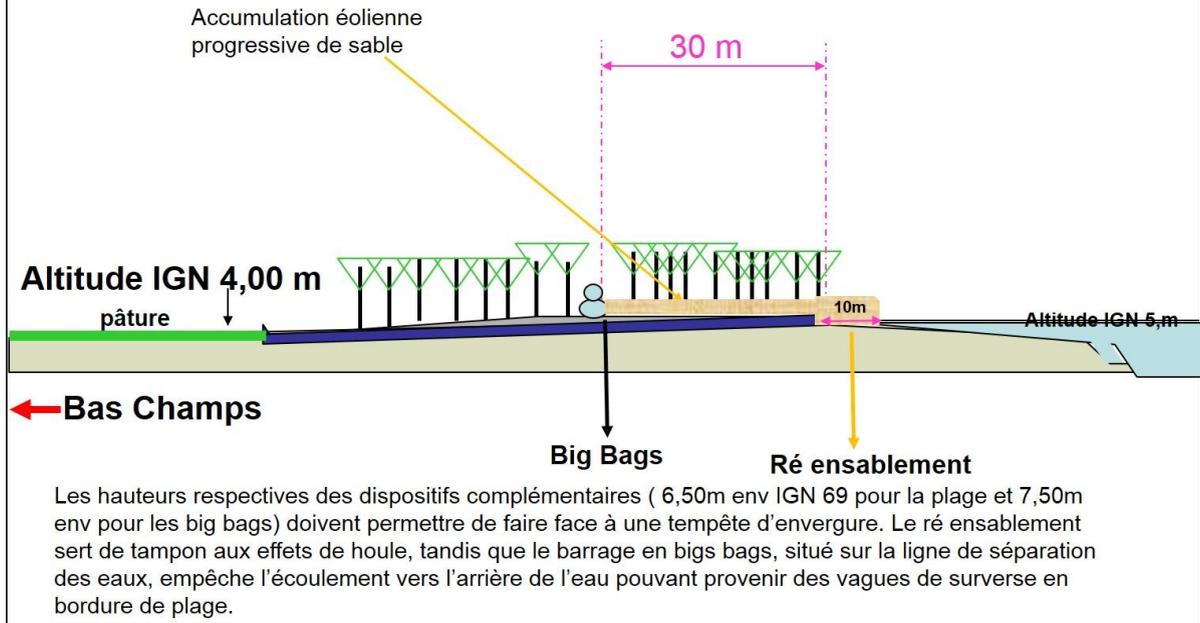
- ✓ proximité d'une zone urbanisée (Groffliers) à faible altitude → nécessité d'une nouvelle ligne de défense pouvant s'appuyer sur le point « haut » que constitue cette zone
- ✓ surfaces potentielles relativement limitées

**La partie sud de la baie** est à l'inverse (absence de zones urbanisées à proximité, surfaces de polders significatives, présence d'anciennes renclôtures) **plus adaptée à cette problématique**. Une opération de type « depoldérisation » avait été d'ailleurs envisagée et étudiée dans le cadre de l'étude de hydrosédimentaire de la baie d'Authie (LNHE - SOGREAH, 2002) avec l'ouverture de renclôtures sur des terrains gagnés sur la mer, comme cela est actuellement programmé en baie de Somme sur le site de la Caroline au Hourdel (configuration similaire à celle de la rive sud de la baie d'Authie).

	Système ECOPLAGE					→ non retenue, non adapté au secteur
Protection/stabilisation cordon dunaire	Reprofilage Grande Dune  Autres dispositions : (comblement brèche, siffle-vents, itinéraires balisés, information, ...)	200 000 € HT linéaire : ~ 200 m  750 000 € HT linéaire : ~ 2000 m	Pour une meilleure efficacité des dispositifs de stabilisation de la dune		CT	Reprofilage par écrêtement
Recul stratégique	Au niveau du Bois de Sapins, risque brèche	Dépend de la délimitation des zones concernées par le recul (cf. Figures 3.22 et 3.23)	Amortissement de la houle dans la zone intertidale et moindre coût par rapport à l'entretien des ouvrages de défense de première ligne (notamment dans le contexte d'une élévation du niveau marin) + création d'un habitat riche pour la faune et la flore du point de vue du principe global de dépollérisation  Perte usages liés aux terrains dépollérisés, disparition possible de certaines espèces ne pouvant s'adapter au milieu marin	cf. §5	MT ou LT	→ site peu adapté au recul stratégique (cf. §5)



## Profil de la brèche du bois de sapins Octobre 2015



### Quelques niveaux, en mètres, par rapport au zéro IGN 69 *Source IGN*

